

LES CENTRES DE SANTÉ : UNE PLACE ORIGINALE AU SEIN DU SYSTÈME DE SOINS DE VILLE FRANCLISIEN

Fiche 4

ATLAS DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

À l'instar des régions industrialisées ou urbanisées comme Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, les centres de santé anciennement appelés «dispensaires» sont fortement implantés en Île-de-France, qui compte 309 centres actifs au 1^{er} janvier 2004 soit un pour 36 000 habitants. Ces centres restent fidèles à leur vocation sociale initiale et accueillent aux côtés d'une patientèle sans problèmes particuliers des populations modestes ou défavorisées.

Une médecine de proximité communautaire, sociale, diversifiée et spécialisée

La deuxième moitié du XIX^e et la première du XX^e siècle voient l'éclosion de nombreux «dispensaires» destinés à répondre aux besoins d'une population laborieuse croissante à Paris et dans les communes limitrophes en voie d'industrialisation. Palliant l'absence de couverture sociale et le nombre insuffisant de médecins, surtout de spécialistes, les dispensaires permettaient aux pauvres d'accéder à l'ensemble des soins de ville et aux progrès de la médecine. Ces centres acquièrent une nouvelle image en 1991, lorsque l'appellation «centre de santé» remplace celle de «dispensaire». La loi du 29 décembre 1999 précise qu'ils «assurent des activités de soins sans hébergement et participent à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales».

Les centres de santé franciliens sont gérés par les municipalités (quatre sur dix), par des associations ou des congrégations (trois sur dix) et par l'État ou les établissements publics (un sur dix).

De taille variable, ils peuvent être «polyvalents» (43 %), médicaux «exclusifs» dont certains très spécialisés (31 %), spécialisés dans les soins dentaires (15 %) ou infirmiers (11 %). Le panel de leurs activités est très large, comme le montrent ces quelques exemples : l'Institut Pasteur est spécialisé en médecine exotique, un centre est spécialisé dans la médecine du sport, l'Institut Alfred Fournier est spécialisé dans les infections sexuellement transmissibles, tandis que d'autres s'adressent aux victimes de sévices et de tortures, deux centres s'occupent des dialysés, un centre traite des affections respiratoires et cardiaques... Le terme «centres de santé» regroupe donc un ensemble très hétérogène de structures dont les orientations peuvent être très diverses, mais qui présentent certains points communs, à savoir qu'elles sont ouvertes à toute personne venant consulter, qu'elles sont à gestion désintéressée et salarient leurs praticiens et qu'elles pratiquent la dispense d'avance des frais en accord avec l'assurance maladie, sur la base des tarifs de ville les plus bas.

La diminution du nombre de centres touche principalement les zones rurales

Le nombre de centres de santé franciliens a diminué en dix ans, passant de 340 centres en activité au 1^{er} janvier 1993 à 309 au 1^{er} janvier 2004, la baisse affectant particulièrement les centres de soins infirmiers dont le nombre est passé de 60 à 28.

La diminution du nombre de centres a touché l'ensemble de la région, mais a entraîné leur quasi-disparition dans les zones rurales (Seine-et-Marne, Yvelines, sud de l'Essonne, ouest du Val-d'Oise), alors que l'activité qu'ils développaient, essentiellement sur les soins infirmiers, correspondait à des besoins avérés. Par ailleurs, il n'y a pas eu de créations dans les secteurs en forte augmentation démographique de la grande couronne. Jusqu'en 2002, seules les mutuelles et l'Établissement français du sang ont procédé à des créations dans les villes nouvelles ou les pôles anciens en expansion (Clamart, Argenteuil, Créteil, Melun, Torcy, Meaux, Évry, Cergy-Pontoise...). Aussi les centres restent-ils majoritairement concentrés à Paris et dans les communes populaires et les premières urbanisées de la petite couronne : la capitale et la Seine-Saint-Denis rassemblent un tiers de la population francilienne, mais comptent respectivement 101 et 70 centres, soit plus de la moitié du total, tandis que la Seine-et-Marne n'en a que 7 et les Yvelines 15. Il faut noter toutefois que 66 centres de santé sont implantés à l'intérieur ou à proximité de 45 zones urbaines sensibles sur les 157 que compte l'Île-de-France et contribuent à l'accès aux soins de leurs populations.

Une place non négligeable dans l'offre de soins de ville, mais une situation fragile

D'après une enquête menée par la Drassif en 2003 sur les activités médicales et dentaires de 229 centres de santé franciliens, près de 8 millions de personnes (en nombre de passages) sont venues consulter dans un des 229 centres étudiés, ce qui donne une idée de la place non négligeable tenue par ces établissements dans les soins de ville.

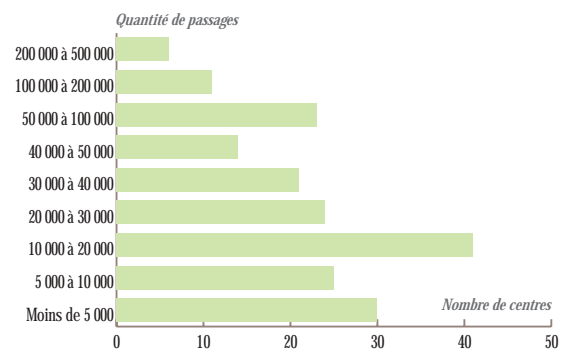
5 843 praticiens y travaillent : 1 057 généralistes, 4 014 spécialistes de toutes catégories et généralistes à exercice particulier et 772 dentistes (à temps plein ou partiel).

Le temps de consultation cumulé a été évalué dans 198 centres à 65 900 heures par semaine (73 % pour la médecine, et près de 27 % pour le dentaire).

Le médical est partagé entre la médecine générale (30 % du temps) et la médecine spécialisée (70 %) avec 55 spécialités, parmi lesquelles les plus représentées sont l'imagerie médicale, la gynécologie, la rhumatologie, l'ophtalmologie et la dermatologie.

Le mode de financement à l'acte des centres de santé par l'assurance maladie génère des difficultés de gestion et constitue un frein à leur modernisation, car il ne tient pas suffisamment compte des charges inhérentes à ce type de structure. Un «accord national» conclu le 19 novembre 2002 entre les représentants des centres et l'assurance maladie vient apporter une amélioration, dans la mesure où il permet, par des conventions, le financement d'actions de prévention et autorise la pratique d'actes «hors nomenclature», notamment dans le secteur dentaire, tarifés librement.

Répartition des centres de santé franciliens par nombre annuel de consultations en 2003



Source : Drass Île-de-France, 2003, enquête sur les activités médicales et dentaires

Une place indispensable pour l'accès aux soins des populations défavorisées

Il est incontestable qu'aujourd'hui les centres de santé restent fidèles à la vocation initiale des dispensaires en accueillant, à côté d'une patientèle sans problèmes particuliers au plan social, une population plus précarisée.

Rapproché du taux de 9 % environ des bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) ou de l'aide médicale d'État (AME) en Île-de-France, le taux de 15 % enregistré en centres de santé met en évidence leur place indispensable dans l'accès aux soins des populations défavorisées.

Si le recours aux centres de santé reste majoritairement le fait des catégories sociales modestes, ils correspondent à une demande de plus en plus forte d'un large public en raison de la facilité d'accès à la consultation, parfois sans rendez-vous, de l'éventail des spécialités offertes, d'un plateau technique étendu et surtout de la pratique du tiers-payant de «secteur 1» dans une région où l'adoption des honoraires libres par de très nombreux praticiens est importante et dissuasive pour un certain nombre de patients.

Élargissement du champ d'activité des centres de santé

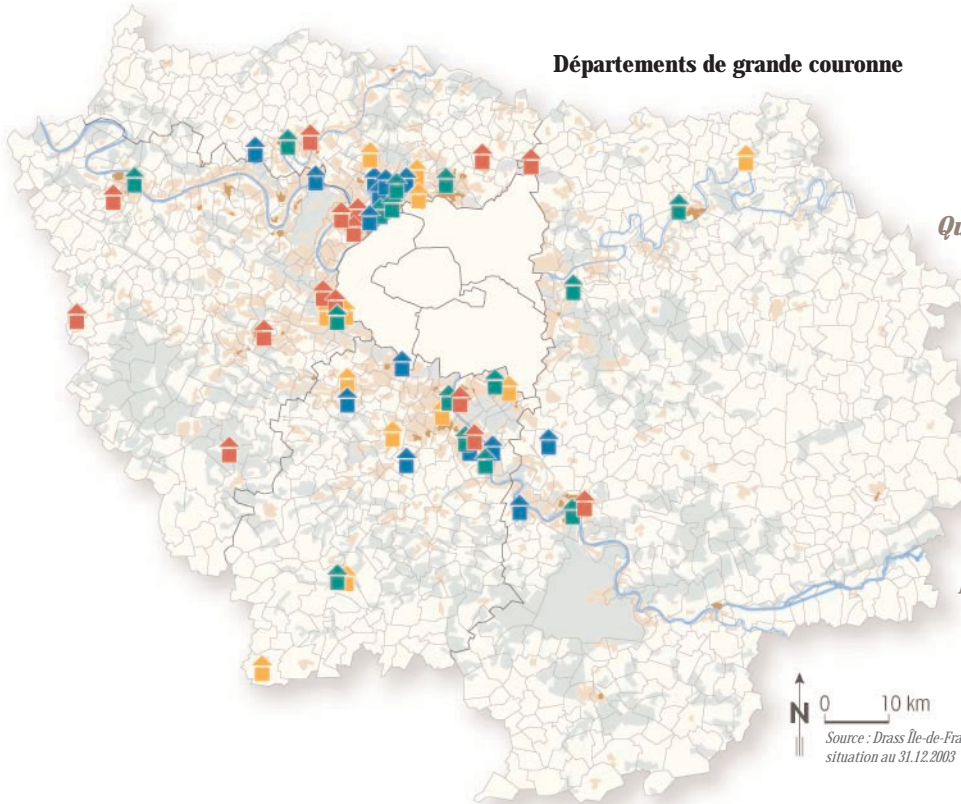
L'«accord national» de 2002 définit la place des centres de santé dans le système de soins entre la médecine de ville et la médecine hospitalière. Il devrait donner à tous les centres de santé adhérents, au moyen d'aides financières, la possibilité de participer à des programmes spécifiques locaux ou nationaux de prévention, et à l'amélioration de la qualité des soins.

Outre l'obligation de contribuer à la permanence des soins, ils peuvent également participer aux réseaux de santé. Le travail en partenariat avec les hôpitaux – comme le montrent quelques expérimentations récentes – ouvre une voie nouvelle d'articulation ville-hôpital.

LES CENTRES DE SANTÉ

Les centres de santé par type d'activité, en Île-de-France

Départements de grande couronne

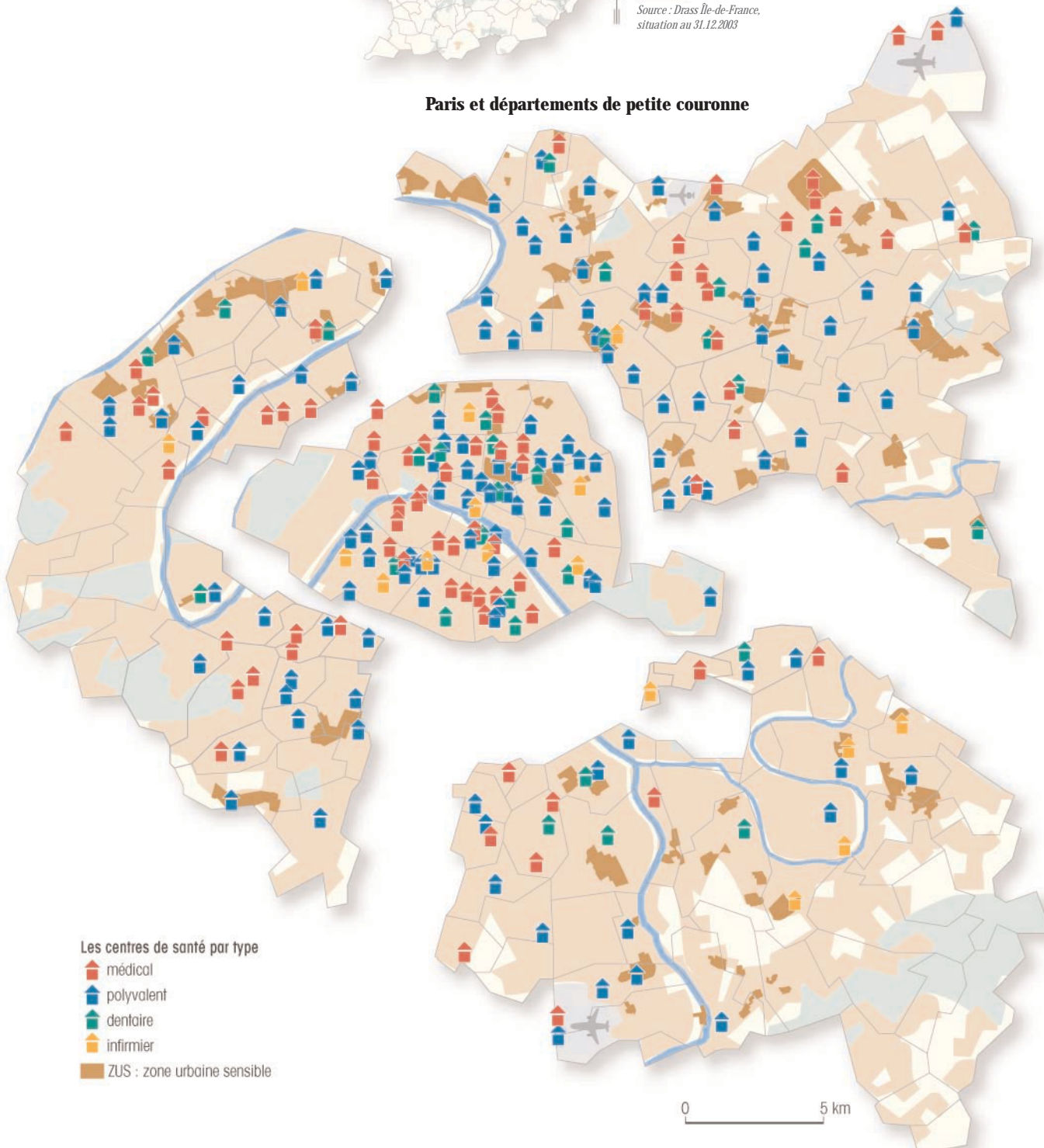


Qu'ils soient médicaux, polyvalents, dentaires ou infirmiers, les centres de santé franciliens jouent un rôle non négligeable dans le domaine des soins de ville et notamment dans l'accès aux soins des populations défavorisées, restant en cela fidèles à la vocation initiale des dispensaires.

Ils restent majoritairement concentrés à Paris et dans les communes populaires et anciennement urbanisées de la petite couronne. Ainsi, Paris et la Seine-Saint-Denis rassemblent plus de la moitié des centres de santé franciliens.

Source : Drass Île-de-France, situation au 31.12.2003

Paris et départements de petite couronne



Les centres de santé par type

- médical
- polyvalent
- dentaire
- infirmier
- ZUS : zone urbaine sensible